



Direction de la Communication
Pôle Digital

Battle photo Instagram Noël à Limoges 2021

Préambule :

À l'occasion de « Noël à Limoges », la Ville de Limoges organise une battle photo sur son compte Instagram.

Article 1 : objectif de la battle

L'objectif de la battle photo est de valoriser les photos des internautes sur le thème de Noël à Limoges.

Article 2 : durée de la battle

La battle se déroulera les 14 et 15 décembre 2021.

Article 3 : conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes celles et ceux qui disposent d'un compte Instagram en accès public.

Article 4 : modalités de participation

Les personnes souhaitant participer à la battle doivent publier leurs photos sur Instagram avec le hashtag #noelalimoges avant le 13/12 (plusieurs annonces seront faites sur le compte Instagram de la Ville pour inciter les internautes à participer).

Article 5 : utilisation des données personnelles

Chaque participant au concours doit accepter que les informations recueillies soient traitées par la ville de Limoges afin de participer à la battle photo de Noël à Limoges.

Ces informations seront conservées pendant une année.

Conformément à la législation en vigueur, chaque participant pourra accéder à ses données, les faire rectifier immédiatement s'il s'avère qu'elles sont inexactes ou incomplètes, ou retirer son accord à sa participation et à l'utilisation de son adresse mail ou numéro de téléphone pour l'envoi d'informations sur Noël à Limoges en écrivant à communication.pole.digital@limoges.fr ou au délégué à la protection des données de la Ville (dpo@ville-limoges.fr).

Si les participants estiment que leurs droits en matière de protection des données ont été violés, ils peuvent adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 www.cnil.fr/fr/plaintes).

Article 5 : critères de sélection des photos

Les 16 photos de la battle seront choisies en interne par le Pôle Digital qui se chargera de lancer les duels (sélection en fonction de la qualité de la prise de vue, de son originalité ainsi que du lieu). Il ne peut pas y avoir plusieurs photos par personne mais une seule.

Article 6 : déroulé de la battle

La battle photo sera lancée le 14 décembre sur le compte Instagram de la Ville de Limoges.

Le 14/12 de 9h30 à 12h auront lieu les 1/8^e de finale (les votes qui arrivent après 12h ne seront pas comptabilisés). De 14h à 16h30 auront lieu les ¼ de finale avec les vainqueurs du 1^{er} duel (les votes qui arrivent après 16h30 ne seront pas comptabilisés).

Le 15/12 de 9h30 à 12h auront lieu les ½ finales (les votes qui arrivent après 12h ne seront pas comptabilisés). De 14h à 16h30 aura lieu la grande finale (les votes qui arrivent après 16h30 ne seront pas comptabilisés).

En cas d'égalité à l'heure de clôture des votes, une prolongation de 15 minutes aura lieu jusqu'à départager l'une des photos.

Article 7 : lots à gagner

Tous les lots sont offerts par les exposants du village de Noël à Limoges (Place de la république, rue Jean-Jaurès et place Saint-Pierre).

1^{er} prix

- 1 Sac en toile avec souvenirs et saveurs du Québec
- 1 Peluche bouillotte
- 1 Coffret de 6 têtes de choco
- 1 Plaque de rue personnalisée

2^{ème} prix (finaliste)

- 1 Bandeau bouillotte
- 1 Duo de bougies senteurs cookies et pain d'épices
- 1 Coffret de 6 têtes de choco
- 1 Plaque de rue personnalisée

3 et 4^e prix (perdants des 1/2 finales)

- 1 Lampe diffuseur de parfum
- 1 Lot de 7 bretzels

5^e à 8^e prix (perdants des ¼ de finale)

- 1 Flammekueche
- 1 Sachet de biscuits alsaciens
- 1 Galette bretonne

9^e à 16^{ème} prix (perdants des 1/8^e de finale)

- 2 Cornets de churros
- 1 Cornet de frites
- 1 krispy cornet au choix

Article 8 : remise des prix

Tous les participants seront contactés par la Ville de Limoges pour récupérer leurs lots sur le marché de Noël à Limoges avant la fermeture de celui-ci le 31 décembre 2021.

En cas de non réponse des gagnants dans le délai susvisé, ils devront renoncer à leurs lots.

Article 9 : modifications

La Ville de Limoges se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le règlement modifié sera également accessible sur le site Internet de Noël à Limoges.